

**Dossier R-3473-2001**

**PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  
(PGEÉ)  
2003-2006**

**PRÉSENTÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

**Le 27 mars 2003**

1 L'AIEQ a formulé, dans le cadre des présentes audiences, des recommandations visant la  
2 mise en place par Hydro-Québec Distribution, au cours de la période 2003-2006, de  
3 programmes d'économie d'énergie qui favoriseront une utilisation judicieuse et rentable  
4 de l'électricité. Ces programmes valoriseront ainsi la seule ressource énergétique dont  
5 dispose le Québec et tel que spécifié à l'article 5 de la loi sur la Régie, « ...favoriseront la  
6 satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement  
7 durable... ». Ces recommandations s'adressent non seulement aux programmes  
8 d'économie d'énergie et aux conditions nécessaires à la réalisation de leur plein potentiel,  
9 mais également à leur gestion, à savoir les objectifs, les mécanismes de suivi ainsi que  
10 leur financement.

11  
12  
13  
14  
15  
16 Dans la foulée des arguments développés dans notre mémoire, soumis en preuve et  
17 explicité dans nos interventions lors des audiences et du contre-interrogatoire ainsi qu'à  
18 l'occasion des réponses que nous avons formulé aux demandes de renseignements de  
19 l'Union des Consommateurs et de la Régie, nous désirons maintenant faire valoir les  
20 convergences entre nos recommandations et celles formulées par d'autres intervenants  
21 dans le cadre du présent dossier.

22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46

1 En matière de sélection des mesures d'économie d'énergie, la position de l'AIEQ est très  
2 claire. Leur choix doit avant tout être dicté par des considérations d'ordre économique.  
3 Seules les mesures rentables par rapport aux options alternatives pour la satisfaction des  
4 besoins énergétiques, devraient être mises en valeur.

5  
6 La FCEI abonde dans ce sens lorsqu'elle affirme.

7  
8 *que le distributeur devrait s'engager dans la mise en valeur du potentiel*  
9 *d'économie d'énergie dans la mesure où les coûts engendrés par ces*  
10 *programmes sont inférieurs aux gains résultant des économies d'énergie.<sup>1</sup>*

11  
12 L'AQCIE et l'AIFQ sont on ne peut plus clair à ce sujet dans leur mémoire supporté en  
13 cela par le rapport d'expert portant sur *l'analyse de certains aspects économiques du*  
14 *PGEÉ.*

15  
16 *Considérant que l'analyse des mesures d'efficacité énergétique doit s'appuyer*  
17 *sur un raisonnement économique basé sur l'utilisation efficace des ressources.<sup>2</sup>*

18  
19  
20  
21 Le potentiel technico-économique d'économie d'énergie qui encadre l'envergure et le  
22 champ d'intervention en matière d'économie d'énergie et qui a été déterminé par le  
23 distributeur est à notre avis sous-évalué puisqu'il repose sur une sous-estimation des  
24 coûts évités. Ceux-ci de l'avis de l'AIEQ devraient se baser sur le coût des nouvelles  
25 sources de fourniture d'électricité additionné des coûts marginaux du service de transport  
26 d'électricité et de distribution.

27  
28 Cet avis est partagé par la grande majorité des intervenants au dossier notamment par  
29 NEGAWATTS, le RNCREQ, l'Union des Consommateurs et le GRAMME-UDD.

30  
31  
32  
33 NÉGAWATTS <sup>3</sup>

34  
35 *Ces coûts évités nous apparaissent bas compte tenu des options de*  
36 *production disponibles. ... Il faut ajouter à ce montant les coûts de*  
37 *transport et les pertes sur les réseaux de transport et de distribution.*

38  
39  
40  
41  
42  
43  

---

<sup>1</sup> Mémoire FCEI, page 2

<sup>2</sup> Preuve de l'AQCIE et de l'AIFP, page 1

<sup>3</sup> mémoire NÉGAWATTS, R-3473-2001, pages 19 et 20

1 RNCREQ <sup>4</sup>

2  
3 *Is this scenario for the marginal resource (use in HQD's proposal) a*  
4 *reasonable hypothesis in the current context? No, it is not.*

5  
6  
7 UNION DES CONSOMMATEURS <sup>5</sup>

8  
9  
10  
11 GRAMME – UDD <sup>6</sup>

12  
13 *Selon le GRAMME-UDD, le coût évité devrait correspondre*  
14 *entièrement au prix demandé lors des récents appels d'offre... Le*  
15 *GRAMME – UDD désapprouve la méthodologie proposée par HQD...*

16  
17  
18  
19 Si donc le potentiel technico-économique d'économie d'énergie sur un horizon de 5 ans  
20 de 8.5 Twh déterminé par le distributeur est sous-évalué, il demeure à notre avis  
21 suffisamment élevé pour ne pas causer, pour le moment, un frein au déploiement de la  
22 première vague de programmes d'économie d'énergie envisagés pour la période 2003-  
23 2006.

24  
25 Nous recommandons cependant respectueusement à la Régie à l'instar notamment du  
26 RNCREQ <sup>7</sup> que dans la décision qu'elle aura à prendre dans ce dossier elle s'assure que  
27 le distributeur disposera lors du prochain exercice d'évaluation du PGEÉ d'une étude sur  
28 le potentiel technico-économique plus représentative de la réalité des coûts de moyen et  
29 long terme.

30  
31  
32  
33  
34 L'AIEQ est d'accord sur l'utilisation du concept du coût total en ressources (CTR)  
35 comme critère d'acceptabilité des initiatives aux programmes en économie d'énergie.

36  
37 À ce titre, à l'instar du GRAMME-UDD,<sup>8</sup> les 16 programmes d'économie d'énergie  
38 proposés par le distributeur nous apparaissent acceptables.

39  

---

<sup>4</sup> mémoire RNCREQ, R-3473-2001, joint testimony of T. Woolf and P. Raphals, page 9

<sup>5</sup> rapport d'expertise, Union des Consommateurs, R-3473-2001, section 2.3, pages 7 et 8

<sup>6</sup> mémoire GRAMME-UDD, R-3473-2001, page 5

<sup>7</sup> *once its avoided costs are established, HQD should be required to file a full analysis of its technico-economic potential, including sufficient underlying data to allow expert review.* Mémoire RNCREQ, R-3473-2001, page 19.

<sup>8</sup> Mémoire Gramme-UDD, R-3473-2001, chapitres 4, 5, 6 et 7

1 L'AIEQ a soumis dans sa preuve une contre-proposition au programme relatif aux feux  
2 de circulation qui permet en respectant les critères d'acceptabilité économique de faciliter  
3 le financement de ce programme et d'élargir considérablement l'objectif d'économie  
4 d'énergie tout en éliminant la subvention proposée par le distributeur.

5  
6 Nous appuyons par ailleurs les recommandations formulées par d'autres intervenants  
7 concernant :

- 8  
9 - l'utilisation de thermostats programmables au lieu des thermostats strictement  
10 électroniques : RNCREQ<sup>9</sup>, Union des Consommateurs<sup>10</sup>  
11  
12 - le couplage d'une consultation personnalisée à l'audit par formulaire pour une  
13 clientèle ciblée : *Probably the most interesting option is to use the results of*  
14 *the diagnostic analysis to identify those customers with the greatest energy*  
15 *efficiency opportunities, and to provide in-home follow up audits to ensure*  
16 *that high-use customers adopt a large portion of the diagnostic*  
17 *recommandations.*<sup>11</sup>  
18  
19 - l'adoption par le gouvernement du Québec du code modèle national de  
20 l'énergie pour les habitations 1997, Union des consommateurs<sup>12</sup>, GRAMME-  
21 UDD<sup>13</sup>.

22  
23  
24  
25 S'appuyant sur les résultats obtenus par de nombreux réseaux voisins à l'occasion de la  
26 reprise de leurs programmes d'économie d'énergie, l'AIEQ recommande  
27 respectueusement à la Régie de l'énergie d'accepter la cible d'économie d'énergie de 750  
28 Gwh proposée par le distributeur quitte à la réajuster à la hausse au fur et à mesure que  
29 les résultats des programmes le permettront et ce en octroyant les investissements  
30 additionnels nécessaires.

31  
32 À l'instar de l'AIEQ, plusieurs autres intervenants ont identifié des obstacles à surmonter  
33 avant que les programmes ou initiatives en matière d'économie d'énergie puissent  
34 réellement et de façon significative porter fruit.

35  
36 Ainsi la FCEI déclare dans son mémoire<sup>14</sup> :

37  
38 *Le distributeur doit prendre les moyens qui sont à sa disposition pour*  
39 *sensibiliser davantage la population. .... une grande partie des*  
40 *actions possibles reste des mesures comportementales ou encore des*  
41 *choix lors des achats d'équipements.*

<sup>9</sup> mémoire RNCREQ, R-3473-2001, page 32

<sup>10</sup> rapport d'expertise, Union des consommateurs, R-3473-2001, page 12

<sup>11</sup> mémoire RNCREQ, R-3473-2001, page 23

<sup>12</sup> Rapport d'expertise, Union des consommateurs, R-3473-2001, page 13

<sup>13</sup> mémoire GRAMME-UDD, R-3473-2001, page 6

<sup>14</sup> mémoire FCEI, R-3473-2001, page 3

1 Le CERQ pour sa part affirme :<sup>15</sup>

2  
3 *La publicité et la médiatisation des mesures comportementales qui*  
4 *proposent aux citoyens des attitudes et des habitudes pour diminuer*  
5 *leur consommation énergétique doivent être améliorés et s'accroître.*

6  
7  
8 Les experts retenus par le RNCREQ abondent dans ce sens :<sup>16</sup>

9  
10 *Overcoming market barriers is one of the most important aspect of*  
11 *successful efficiency program design and implantation.*

12  
13  
14 Aussi bon que soit le produit, s'il n'est pas accompagné d'une mise en marche bien  
15 orchestrée, il ne peut connaître une diffusion ou une acceptation généralisée. Les  
16 programmes d'économie d'énergie n'échappent pas à cette règle.

17  
18 Avant donc d'investir massivement dans des programmes d'économie d'énergie et de  
19 relever la barre des objectifs à atteindre en cette matière, il faut s'assurer de bâtir un  
20 contexte propice au déploiement des programmes.

21  
22 L'AIEQ est d'avis que des efforts importants de sensibilisation des consommateurs  
23 (toutes catégories confondues) devront être consacrés pour valoriser à leurs yeux  
24 l'utilisation rationnelle de l'énergie et rectifier certains comportements dans ce sens.  
25 L'efficacité énergétique est un projet hautement collectif et devrait être planifié et géré en  
26 conséquence.

27  
28 L'importance d'établir des partenariats pour la mise en valeur des programmes  
29 d'économie d'énergie est reconnue par un bon nombre d'intervenants.

30  
31 *Ainsi la FCEI considère que le rôle du Distributeur ne doit pas en être*  
32 *un qui monopolise l'exécution des travaux ou programmes d'efficacité*  
33 *énergétique. Au contraire, il doit jouer un rôle de catalyseur et de*  
34 *promoteur mais non d'exécuteur.*<sup>17</sup>

35  
36 La FCEI précise également sa pensée lorsqu'elle affirme :

37  
38 *Afin de maximiser les résultats des efforts du Distributeur, la FCEI*  
39 *croit cependant qu'il est nécessaire d'établir quel devrait être le rôle*  
40 *de ce dernier, l'ampleur du déploiement de ses activités, ainsi que les*  
41 *types de collaborations avec les acteurs du domaine.*<sup>18</sup>

42  

---

<sup>15</sup> mémoire CERQ, R-3473-2001, page 10

<sup>16</sup> mémoire RNCREQ, R-3473-2001, page 6

<sup>17</sup> mémoire FCEI, R-3473-2001, page 5

<sup>18</sup> Idem, page 2

1            *Selon la FCEI, la mise en place de partenariats doit être favorisée de*  
2            *manière notable.*<sup>19</sup>

3  
4 Pour sa part NÉGAWATTS renforce cette thèse :

5  
6            *Le PGEÉ devrait constituer une nouvelle initiative visant la relance*  
7            *d'une démarche collective ayant comme objectif une plus grande*  
8            *performance énergétique à tous les niveaux.*  
9            *Une meilleure façon de rejoindre les citoyens est de mener des actions*  
10           *de proximité soit des actions de terrains près des gens.*<sup>20</sup>

11  
12 HQD devrait prévoir une participation formelle et concrète des intervenants impliqués  
13 dans ce dossier, des forces vives du milieu communautaire, de ceux qui sont près des  
14 clientèles visées.

15  
16 C'est pourquoi l'AIEQ recommande qu'Hydro-Québec Distribution développe et finance  
17 une formule participative pour que les programmes prévus puissent bénéficier de  
18 l'expertise des organismes du milieu, des corps de métiers et des regroupements  
19 professionnels impliqués, et qu'ils puissent bénéficier de leur support dans leur  
20 implantation.

21  
22  
23 Afin d'assurer une gestion efficace des programmes d'économie d'énergie, toutes les  
24 régions examinées par l'AIEQ dans le cadre de ce dossier ont privilégié une gestion par  
25 projet, avec une entité bien définie pour assumer la responsabilité de l'opération et le  
26 rendre compte.

27  
28 De la même manière l'AIEQ recommande que la nouvelle unité mise en place par HQ  
29 Distribution pour s'occuper des économies d'énergie rende compte annuellement à la  
30 Régie de la progression des économies d'énergie réalisées ainsi que de la conformité des  
31 dépenses vis à vis des budgets autorisés.

32  
33 L'AIEQ trouve adéquat le mécanisme de suivi proposé par le distributeur dans sa requête.  
34 Cependant, elle appuie également la recommandation de l'expert retenu par l'Union des  
35 Consommateurs à savoir :

36  
37            *En général, le suivi et l'évaluation des résultats repose largement sur*  
38            *des sondages qui comportent une marge d'erreur considérable. À*  
39            *notre avis, le Distributeur devrait aussi procéder au mesurage des*  
40            *économies sur un échantillon de participants aux programmes, tel que*  
41            *le font les grandes entreprises gazières comme Enbridge Distribution*  
42            *Inc et Union Gaz.*<sup>21</sup>

33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  

---

<sup>19</sup> Idem, page 6

<sup>20</sup> mémoire NEGAWATTS, R-3473-2001, page 32

<sup>21</sup> Rapport d'expertise, Union des consommateurs, R-3473-2001, pages 18 et 19

1 Enfin pour financer le PGEÉ, l'AIEQ recommande respectueusement à la Régie de  
2 l'énergie de prélever au terme du PGEÉ, soit en 2007, à même la facture des clients un  
3 tarif forfaitaire par Kwh, clairement identifié à des fins d'économie d'énergie, dont le  
4 niveau serait dicté par le quotient du coût des programmes, auquel un rendement serait  
5 ajouté ( rendement similaire à celui accordé au distributeur dans la cause R-3492), sur les  
6 ventes effectuées cette même année.

7  
8  
9  
10  
11 **FRAIS ENCOURUS**  
12  
13

14 L'AIEQ considère de la première importance que HQ Distribution se dote d'un Plan  
15 Global en Efficacité Énergétique performant, capable de conduire, le plus possible, à une  
16 utilisation judicieuse et rentable de l'électricité. L'hydroélectricité est une richesse  
17 inestimable qu'il importe de ne pas gaspiller. C'est donc avec tout le sérieux voulu, en  
18 faisant appel à l'expertise dans ce domaine et aux jugements des membres du conseil  
19 d'administration que l'AIEQ a préparé son mémoire et soumis à la Régie ses  
20 recommandations relatives au PGEÉ.

21  
22 Tout au long de ce processus d'examen, nous nous sommes souciés de prioriser nos  
23 interventions, d'aller à l'essentiel et ainsi de limiter les frais.

24  
25 L'AIEQ soumet respectueusement que sa participation au présent dossier représente une  
26 contribution utile à la décision de la Régie. Par conséquent, nous demandons le  
27 remboursement des frais raisonnables encourus dans le cadre de notre participation active  
28 au présent dossier.  
29